

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/01/2020

Présents : 18

*L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Santé : Convention pôle médecine préventive du CDG 34**

Le Centre de Gestion 34, par son pôle de médecine préventive propose au Pays Haut Languedoc et Vignobles de signer une nouvelle convention pour l'année 2020 pour une durée de 3 ans reconductible.

Après avoir porté la convention à la connaissance de l'assemblée, le Président leur demande de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de cette convention et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à graissessac le 31 janvier 2020.

Le Président

Jean ARCAS

